

APS



ALGER - Le Fonds de garantie des crédits aux Petites et moyennes entreprises (FGAR) va soumettre au ministère de l'Industrie une demande pour augmenter son capital de trois (3) milliards de DA, a indiqué lundi à l'APS son directeur général, Abderraouf Khalef.

"Je pense qu'une augmentation de trois (3) milliards de dinars serait suffisante pour accompagner un maximum du PME et contribuer à la création de nouveaux postes d'emplois", a-t-il estimé en marge d'une conférence-débat qu'il a animée au forum d'El Moudjahid.

Le FGAR compte défendre sa demande auprès du gouvernement par le bilan de ses réalisations depuis son entrée en fonction en 2004 notamment l'accompagnement de près de 2.000 entreprises et la création de près de 62.000 emplois.

En fait, ce fonds avait été doté d'un (1) milliard de dinars lors de sa création et bénéficié d'une recapitalisation de 1,3 milliard de dinars en 2009, a rappelé M. Khalef lors de son intervention à la Conférence-débat, précisant que la demande pour les garanties du Fonds a augmenté de 20%, nécessitant, donc, une augmentation de son capital.

Pour rappel, le FGAR a pour objectif principal de faciliter aux PME l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin de soutenir leur démarrage et leur expansion en garantissant leur financement auprès des banques.

Pour renforcer sa capacité de couverture financière, ce fonds a signé des conventions avec 19 banques et établissements financiers.

Par ailleurs, il a fait savoir que l'accompagnement des entreprises exportatrices est une autre mission attribuée à ce fonds dans le cadre de son nouveau statut qui sera promulgué à la fin de l'année 2017 et qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle loi sur la PME.

En outre, ce futur statut prévoit l'intégration dans le conseil administration du FGAR de nouveaux membres, à savoir l'ABEF, l'ANDI et l'agence de développement des PME qui verra le jour au début 2018, a-t-il avancé.

Une fois son nouveau statut mis en œuvre, ce fonds mettra aussi à la disposition des entreprises exportatrices des prestations spécifiques, a-t-il avancé.

Abordant le bilan de réalisation du FGAR depuis 2004, il a fait savoir que ce dernier avait accompagné près de 2.000 PME à travers 776 créations et 1.161 extensions d'activités, ayant généré près de 62.000 emplois.

Ces 2.000 PME ont investi une somme globale de 165 milliards de DA, avec un montant des garanties accordées par le FGAR de 53,4 milliards de DA, selon le même responsable.

Par catégorie d'activités, le montant global des garanties servies a été ventilé à hauteur de 50% pour les PME du secteur industriel, de 27% pour le BTPH et de 22% pour les prestations de services dont essentiellement le tourisme, a précisé M. Khalef, alors que celui destiné à l'agriculture et la pêche a été de seulement 1%.

Pour les PME du BTPH, il a constaté qu'elles avaient été touchées par la situation financière du pays avec la diminution des projets.

Quant à la répartition par région, il a été enregistré 44% des garanties accordées aux PME au niveau du Centre, 29% à l'Est, 14% à l'Ouest et 12% au Sud du pays.

S'agissant de la mortalité des PME accompagnées par le FGAR, elle a atteint entre 60 et 70 entreprises depuis 2004.

Il a aussi précisé que sur la période du 1er semestre 2017, les garanties ont été octroyées à 153 PME pour la création de 3.000 emplois alors que pour toute l'année 2016, 235 PME ont bénéficié de garanties avec la création de 3.900 emplois.

Selon lui, le FGAR peut assurer la garantie entre 10% et 80% du montant du crédit demandé par une PME pour des sommes allant de 4 millions DA à 100 millions DA, et ce, en prenant en considération les critères du risque de l'entreprise et le nombre des postes d'emploi créés.

L'autre critère pris en considération est celui de la contribution au désenclavement régional afin d'encourager la création des PME dans les zones isolées du pays.

Actuellement, le FGAR compte quatre (4) antennes régionales à Alger (région centre), Annaba (Est), Oran (ouest) et Ouargla (Sud).

PME

Le Fonds de garantie en besoin de recapitalisation

Le Fonds de garantie des crédits aux Petites et moyennes entreprises (Fgar) va soumettre au ministère de l'Industrie une demande pour augmenter son capital de trois (3) milliards de DA, a indiqué hier à l'APS son directeur général, Abderraouf Khalef. "Je pense qu'une augmentation de trois (3) milliards de dinars serait suffisante pour accompagner un maximum du PME et contribuer à la création de nouveaux postes d'emplois", a-t-il estimé en marge d'une conférence-débat qu'il a animée au forum d'El Moudjahid. Le Fgar compte défendre sa demande auprès du gouvernement par le bilan de ses réalisations depuis son entrée en fonction en 2004 notamment l'accompagnement de près de 2.000 entreprises et la création de près de 62.000 emplois. En fait, ce fonds avait été doté d'un (1) milliard de dinars lors de sa création et bénéficié d'une recapitalisation de 1,3 milliard de dinars en 2009, a rappelé M. Khalef lors de son intervention à la Conférence-débat, précisant que la demande pour les garanties du Fonds a augmenté de 20%, nécessitant, donc, une augmentation de son capital. Pour rappel, le Fgar a pour objectif principal de faciliter aux PME l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin de soutenir leur démarrage et leur expansion en garantissant leur financement auprès des banques. Pour renforcer sa capacité de couverture financière, ce fonds a signé des conventions avec 19 banques et établissements financiers. Par ailleurs, il a fait savoir que l'accompagnement des entreprises exportatrices est une autre mission attribuée à ce fonds dans le cadre de son nouveau statut qui sera promulgué à la fin de l'année 2017 et qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle loi sur la PME. En outre, ce futur statut prévoit l'intégration dans le conseil administration du Fgar de nouveaux membres, à savoir l'ABEF, l'ANDI et l'agence de développement des PME qui verra le jour au début 2018, a-t-il avancé. Une fois son nouveau statut mis en oeuvre, ce fonds mettra aussi à la disposition des entreprises exportatrices des prestations spécifiques, a-t-il avancé. Abordant le bilan de réalisation du Fgar depuis 2004, il a fait savoir que ce dernier avait accompagné près de 2.000 PME à travers 776 créations et 1.161 extensions d'activités, ayant généré près de 62.000 emplois. Ces 2.000 PME ont investi une somme globale de 165 milliards de DA, avec un montant des garanties accordées par le Fgar de 53,4 milliards de DA, selon le même responsable. Par catégorie d'activités, le montant global des garanties servies a été ventilé à hauteur de 50% pour les PME du secteur industriel, de 27% pour le BTPH et de 22% pour les prestations de services dont essentiellement le tourisme, a précisé M. Khalef, alors que celui destiné à l'agriculture et la pêche a été de seulement 1%. Pour les PME du BTPH, il a constaté qu'elles avaient été touchées par la situation financière du pays avec la diminution des projets. Quant à la répartition par région, il a été enregistré 44% des garanties accordées aux PME au niveau du centre, 29% à l'est, 14% à l'ouest et 12% au sud du pays. S'agissant de la mortalité des PME accompagnées par le Fgar, elle a atteint entre 60 et 70 entreprises depuis 2004. Il a aussi précisé que sur la période du 1er semestre 2017, les garanties ont été octroyées à 153 PME pour la création de 3.000 emplois alors que pour toute l'année 2016, 235 PME ont bénéficié de garanties avec la création de 3.900 emplois. Selon lui, le Fgar peut assurer la garantie entre 10% et 80% du montant du crédit demandé par une PME pour des sommes allant de 4 millions DA à 100 millions DA, et ce, en prenant en considération les critères du risque de l'entreprise et le nombre des postes d'emploi créés. L'autre critère pris en considération est celui de la contribution au désenclavement régional afin d'encourager la création des PME dans les zones isolées du pays. Actuellement, le Fgar compte quatre (4) antennes régionales à Alger (région centre), Annaba (Est), Oran (ouest) et Ouargla (Sud).

la tribune

Selon le Directeur général du FGAR

La nouvelle loi d'orientation sur le développement de la PME va booster la création d'entreprises

Le Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR) a donné son accord pour garantir 153 projets durant le 1er semestre 2017, soit un taux de réalisation de 57% par rapport à l'objectif annuel fixé à 270 accords de garanties pour l'année courante, ce qui représente une évolution de 22% par rapport à la même période 2016. Un bilan d'activité semestriel dont a fait part le directeur général du Fgar, Abderraouf Khellaf, lors de son passage hier au Forum économique du quotidien El Moudjahid.



Le Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR) a donné son accord pour garantir 153 projets durant le 1er semestre 2017, soit un taux de réalisation de 57% par rapport à l'objectif annuel fixé à 270 accords de garanties pour l'année courante, ce qui représente une évolution de 22% par rapport à la même période 2016. Un bilan d'activité semestriel dont a fait part le directeur général du Fgar, Abderraouf Khellaf, lors de son passage hier au Forum économique du quotidien *El Moudjahid*. Ce dernier a aussi indiqué que son institution a garanti 16 milliards de DA durant l'année 2016. Il aussi a tenu à rappeler que depuis la création du Fgar en 2004 jusqu'à juin 2017, il a été garanti 773 projets et 1 161 extensions, pour un montant global de plus de 16 milliards de dinars. Toujours concernant son bilan d'activité, du 01/01/2017 au 30/06/2017, le Fgar a soutenu, à l'est du pays, 46 projets, pour un montant de la garantie de plus de 1 milliard de dinars, soit 29% du

montant global des garanties accordées à travers tout le territoire national, à l'ouest : 22 dossiers (14% , 800 millions DA), au centre : 67 projets (44% ,25 MDA) et enfin pour le Sud : 18 projets (12% , 400 MDA). Concernant les garanties accordées par secteur d'activité, Abderraouf Khellaf a précisé que 50% relèvent du secteur industriel, 27% du Btph, 22% des services et 1% de la pêche et de l'agriculture. Ce dernier s'est aussi prononcé sur la nouvelle loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise, qui a été promulguée le 3 janvier dernier. Selon le DG du Fgar, «elle va à coup sûr permettre la création de nouvelles PME dans notre pays et également faciliter la tâche aux porteurs d'idées novatrices dans leur quête de soutiens financiers pour mener à terme leurs projets». Toujours à propos de cette nouvelle loi, il a souligné qu'elle prévoit la création d'un fonds d'amorçage «qui est destiné à accompagner financièrement les jeunes entreprises dans leur premier pas», a-t-il expliqué. «Le texte prévoit également la mise en place d'un dispositif public rénové pour le suivi et l'encouragement des PME. Une méga agence qui aura pour mission de mieux prendre en charge les PME qui ont bénéficié d'un accompagnement de la part du Fgar», a-t-il expliqué au parterre de journalistes et autres invités du forum. S'agissant du traitement des dossiers déposés au niveau du Fgar pour accord, le DG a indiqué que «nous sommes arrivés à un rythme de traitement de 15 dossiers par jour». «En clair nous sommes passés d'un délai de traitement des dossiers de 26 à 14 jours», précisera-t-il. Revenant par ailleurs sur l'intérêt de la nouvelle loi d'orientation, il dira qu'elle va servir à stimuler la création et la croissance des PME. C'est du moins ce qui est attendu compte tenu du fait que les économistes jugent que le nombre de 900 000 PME que compte le pays actuellement est encore faible pour pouvoir réaliser dans notre pays de la croissance, de la création d'emplois et la diversification de l'économie nationale. En guise de conclusion, le responsable du Fgar estimera que «la nouvelle loi d'orientation est une aubaine pour la PME Algérienne». Soulignons enfin que l'élaboration de cette nouvelle loi intervient après les résultats mitigés de l'opération de mise à niveau des PME, lancée sur le terrain en 2012 mais qui n'a pas atteint ses objectifs.

Z. A.